

SÉANCE ordinaire

Le 2 novembre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 2 novembre 2015, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louissette Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Denis Pelchat, Benoît Cayouette et Gilles Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

SONT ABSENTS : Messieurs les conseillers Luc Legresley et Christian Dea.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

151102.232 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Cayouette, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant aux affaires nouvelles les points suivants :

- Avis de motion – Achat de matériel roulant;
- Production d'un plan de gestion des débordements – Engagement de la municipalité;
- Dépôt d'une pétition – Fibre optique – Rue E.M. Little;

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Nomination – Maire suppléant ;
 - 4.3 Discours du maire 2015 – Rapport sur la situation financière de la ville de Chandler ;
 - 4.4 Recommandation de paiement – MD Déneigement Inc – Déplacement de la locomotive ;
 - 4.5 Embauche – Monsieur Bertrand Joncas – Inspecteur municipal;
 - 4.6 Loi sur la sécurité des barrages (X0003563 et X0003564) ;
 - 4.7 Prolongement de l'avenue Gagnon – Acquisition du lot numéro 5 738 258 ;
 - 4.8 Adoption d'un règlement numéro V-180-2015 – Diminution de la limite de vitesse sur certaines routes municipales (abroge le règlement numéro V-179-2014);
 - 4.9 Signataires – Protocole d'entente – Tournoi de hockey familial (Base de plein air de Bellefeuille) ;
 - 4.10 Octroi de contrat – Déneigement des routes municipales secteur Newport – Les Constructions Jean-Paul Parisé Inc;
 - 4.11 Acquisition de terrains de la SDEIC – Mandat au notaire – Signataires (abroge la résolution numéro 150608.134);
 - 4.12 Demande de dérogation mineure – Les Sœurs de la Providence –

- Frontage;
- 4.13 Demande de dérogation mineure – Les Sœurs de la Providence – Marge avant;
- 4.14 Demande de dérogation mineure – Madame Guylaine Rioux – Bâtiment accessoire;
- 4.15 Autorisation de paiement – Renouvellement de l'Adhésion 2016 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- 4.16 Embauche – Opérateur en assainissement des eaux et au contrôle de l'eau potable;
- 5.
 - 5.1 Finances
 - 5.2 Développement sportif, culturel et récréotourisme
 - 5.3 Travaux publics
 - 5.4 Incendie
 - 5.5 Urbanisme et de l'environnement
 - 5.6 Administratif
- 6. PROPOS DU MAIRE
- 7. PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 7.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151102.233 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

151102.234 AVIS DE MOTION – ACHAT DE MATÉRIEL ROULANT

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Gilles Daraïche qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il y aura présentation d'un projet de règlement ayant principalement pour objet d'autoriser l'acquisition d'équipement pour la Ville de Chandler et un emprunt d'environ 750 000 \$ à ces fins.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

151102.235 PRODUCTION D'UN PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS – ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, certains ouvrages de surverse ne respectent pas les exigences de débordements émis par le MDDELCC et que cette situation doit se régulariser;

CONSIDÉRANT que depuis le 1 avril 2014, aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence de débordements d'égout unitaire, domestique ou pseudo-domestique n'est autorisé sans que le requérant n'est prévu de mesures compensatoires selon les modalités prévues;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement Durable de l'Environnement et de la lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC)

considère que tout ajout de débit dans un égout unitaire, domestique ou pseudo-domestique est susceptible de faire augmenter la fréquence de ces débordements;

CONSIDÉRANT que cette position s'applique aussi à toute augmentation de débits dans le réseau d'égout résultant du redéveloppement d'un secteur qui requiert ou non une autorisation au MDDELCC ou de l'implantation, de l'agrandissement ou de l'augmentation de production d'une industrie;

CONSIDÉRANT que toute municipalité qui prévoit entreprendre des projets de développement ou de redéveloppement sur son territoire doit planifier des mesures compensatoires permettant d'éviter l'augmentation de la fréquence des débordements;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Benoit Cayouette et unanimement résolu que la ville de Chandler s'engage:

- À faire parvenir au MDDELCC un plan de corrections et de gestion des débordements signé par un ingénieur, décrivant les mesures correctrices et compensatoires globales à mettre en place pour régulariser la situation des débordements actuels et pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observés sur l'ensemble ou une partie de son territoire. Un délai maximal de 3 ans après la transmission de l'engagement pourra être accordé par le MDDELCC selon l'envergure des travaux à réaliser;
- À assurer la réalisation des travaux correctifs et des mesures compensatoires décrits dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier prévu. Un délai maximal de 5 ans après l'approbation de ce plan pourra être accordé par le MDDELCC selon l'envergure des travaux à réaliser ;
- À tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements y compris ceux liés au redéveloppement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

151102.236 DÉPÔT D'UNE PÉTITION – FIBRE OPTIQUE – RUE E.-M.-LITTLE

Le Conseil prend acte du dépôt par monsieur le conseiller Denis Pelchat d'une pétition signée par des résidents de la rue E.-M.-Little concernant le fait que le déploiement de la fibre optique n'est pas disponible dans ce secteur, empêchant ces résidents de bénéficier de services télé OPTIK et internet OPTIK. Il semblerait que l'enfouissement des fils expliquerait cette situation.

151102.237 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Benoît Cayouette et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'octobre 2015 représentant pour le journal des achats un montant de 880 690.17 \$ et de 147 060.10 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151102.238 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu de nommer à titre de maire suppléant Gilles Daraïche pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 2 juillet 2016.

Il est également résolu que le maire suppléant soit et est autorisé à représenter la ville de Chandler au conseil des maires de la MRC du Rocher-Percé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151102.239 DISCOURS DU MAIRE 2015 – RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que ce Conseil prend acte du dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Chandler, rapport joint aux présentes sous la cote « Annexe A ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151102.240 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MD DÉNEIGEMENT INC – DÉPLACEMENT DE LA LOCOMOTIVE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Benoît Cayouette et unanimement résolu que ce Conseil recommande le paiement de la facture numéro 524239 de MD Déneigement Inc au coût total de 20 350.58 \$, toutes taxes incluses, pour le déplacement de la locomotive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151102.241 EMBAUCHE – MONSIEUR BERTRAND JONCAS – INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la résolution 150421.088 confirmant l'embauche de monsieur Bertrand Joncas à titre d'inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT l'évaluation écrite d'appréciation du rendement positive ajoutée au dossier de monsieur Bertrand Joncas suite à la période de probation

de six (6) mois consécutifs de travail à compter de la date d'embauche ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que la Ville de Chandler embauche monsieur Bertrand Joncas à titre de d'inspecteur municipal, personne salariée régulière à temps complet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151102.242 LOI SUR LA SÉCURITÉ DES BARRAGES (X0003563 ET X0003564)

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler est propriétaire de plusieurs barrages dont certains sont à forte contenance, soit les barrages X0003563 et X0003564;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages et son règlement d'application entré en vigueur le 11 avril 2002, la Ville doit se conformer à certaines obligations, notamment :

- d'effectuer et de transmettre au Ministre une étude d'évaluation de la sécurité des barrages dans le respect des délais prévus pour le règlement;
- de communiquer au Ministre, dans le respect des mêmes délais et pour approbation, un exposé des correctifs à apporter, le cas échéant, aux barrages ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre de ces correctifs;
- de procéder à la mise en œuvre des correctifs approuvés par le Ministre selon le calendrier arrêté;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite s'engager par résolution et confirmer au ministère qu'elle fournira tous les documents requis par la Loi;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Cayouette, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraîche et unanimement résolu que la Ville de Chandler confirme au MDDELCC qu'elle lui fournira tous les documents requis par la Loi concernant les barrages X0003563 et X0003564 et ce, avant le 31 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151102.243 PROLONGEMENT DE L'AVENUE GAGNON – ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 5 738 258

ATTENDU que les citoyens de l'avenue Gagnon ont déposé à la Ville une pétition concernant l'absence de « rond de virage » pour les véhicules assurant des services publics dans ce secteur;

ATTENDU que cette situation oblige les véhicules en question à emprunter certaines entrées privées pour s'y reculer et revenir sur le boulevard Pabos;

CONSIDÉRANT le danger d'accident associé à ces manœuvres;

ATTENDU que le Ville de Chandler et monsieur Lorenzo Duguay en sont venus à une entente afin que ce dernier cède à la Ville une bande de terrain pour permettre la construction d'un « rond de virage »;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que la Ville de Chandler acquiert une bande de terrain connue comme étant le lot numéro 5 738 258 au prix de 1 \$ de monsieur Lorenzo Duguay, le tout tel qu'apparaissant au plan cadastral parcellaire de Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre, daté du 2 juin 2015, minute 2981.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151102.244 ADOPTION D'UN RÈGLEMENT NUMÉRO V-180-2015 – DIMINUTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR CERTAINES ROUTES MUNICIPALES (ABROGE LE RÈGLEMENT NUMÉRO V-179-2015)

ATTENDU que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à une séance du Conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 5 octobre 2015 et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 151005.214.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que le règlement numéro V-180-2015, soit est adopté.

Il est également résolu que le présent règlement abroge le

règlement numéro V-179-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151102.245 SIGNATAIRES – PROTOCOLE D'ENTENTE – TOURNOI DE HOCKEY FAMILIAL (BASE DE PLEIN AIR DE BELLEFEUILLE)

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Chandler et la Base de plein air de Bellefeuille pour la tenue du Tournoi de hockey familial.

Il est également résolu que la durée de la présente entente est de trois (3) ans, soit pour les années 2015, 2016 et 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151102.246 OCTROI DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT DES ROUTES MUNICIPALES SECTEUR NEWPORT – LES CONSTRUCTIONS JEAN-PAUL PARISÉ INC

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation réalisé par le directeur général et greffier concernant le déneigement des routes municipales secteur Newport (2015-2016-2017);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Cayouette, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'octroyer le contrat de déneigement des routes municipales secteur Newport au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Constructions Jean-Paul Parisé Inc. pour un montant de 288 000\$, toutes taxes incluses, pour une période de trois (3) ans, renouvelable annuellement par résolution du conseil.

SOUSSIONNAIRES	PRIX DE LA SOUMISSION (TTC)
J.E. Keighan & Fils Inc.	300 084.75 \$
Les Constructions Jean-Paul Parisé Inc.	288 000.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151102.247 ACQUISITION DE TERRAINS DE LA SDEIC – MANDAT AU NOTAIRE – SIGNATAIRES (ABROGE LA RÉOLUTION NUMÉRO 150608.134)

ATTENDU que les propriétés énumérées ci-dessous sont la propriété de la Société de développement économique de Chandler (SDEIC);

ATTENDU que leur localisation privilégiée est un atout majeur pour le développement de la municipalité;

ATTENDU que le mandat de la SDEIC est de court terme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu que la Ville de de Chandler acquiert, sans garantie légale, les lots énumérés ci-dessous, au prix indiqué, de la Société de développement économique et industriel de Chandler.

Matricule	Coût (taxes non incluses)
4 293 802	109\$
4 293 827	218 \$
4 509 525	545 \$
4 509 755	109 \$
4 509 756	109 \$
4 510 127	109 \$
4 294 829	100 \$

Il est également résolu d'autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à entamer les démarches et à signer tout document pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

La présente résolution abroge la résolution numéro 150608.134 adoptée à la séance du conseil tenue le 8 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151102.248 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LES SŒURS DE LA PROVIDENCE – FRONTAGE

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure a été déposée à l'égard de l'immeuble situé au 523, avenue de l'Hôtel de Ville, quartier Chandler, à Chandler (lot 4 293 974) ;

CONSIDÉRANT qu'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, entre autre celui d'assurer le maintien de la qualité de l'environnement bâti de la Ville de Chandler ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'approuver la demande de dérogation mineure déposée par Les Sœurs de la providence, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU),

résolution numéro 15-U-13, soit une réduction du frontage prescrit pour un terrain desservi dans ce secteur de 20 mètres à 18,28 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151102.249 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LES SŒURS DE LA PROVIDENCE – MARGE AVANT

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure a été déposée à l'égard de l'immeuble situé au 523, avenue de l'Hôtel de Ville, quartier Chandler, à Chandler (lot 4 293 974) ;

CONSIDÉRANT qu'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, entre autre celui d'assurer le maintien de la qualité de l'environnement bâti de la Ville de Chandler ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'approuver la demande de dérogation mineure déposée par Les Sœurs de la providence, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), résolution numéro 15-U-14, soit une réduction de la marge avant prescrite pour un bâtiment principal de 5 mètres à 4,90 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151102.250 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MADAME GUYLAINE RIOUX – BÂTIMENT ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure a été déposée à l'égard de l'immeuble situé au 103, avenue du Domaine à Chandler ;

CONSIDÉRANT que le lotissement bénéficie de droits acquis, tel que confirmé par le notaire au dossier, monsieur Ronald Roussy ;

CONSIDÉRANT que les marges avant et latérales dérogatoires du bâtiment principal bénéficient de droits acquis, tel que mentionné dans le certificat de localisation minute 1892 de monsieur Jean-Louis Leblanc, l'arpenteur-géomètre

CONSIDÉRANT qu'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, entre autre celui d'assurer le maintien de la qualité de l'environnement bâti de la Ville de Chandler ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment accessoire a été érigé avant novembre 1986 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Benoît Cayouette et unanimement résolu d'approuver la demande de dérogation mineure déposée par madame Guylaine Rioux, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), résolution numéro 15-U-15, soit une réduction de la marge minimale prescrite entre un bâtiment accessoire et une limite de terrain de 1 mètre à 0,12 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151102.251 AUTORISATION DE PAIEMENT – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2016 À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'approuver le paiement de 6 016.43 \$, toutes taxes incluses, pour le renouvellement de l'adhésion 2016 à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

151102.252 EMBAUCHE – OPÉRATEUR EN ASSAINISSEMENT DES EAUX ET AU CONTRÔLE DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT l'accord de ce Conseil de procéder à l'embauche d'un opérateur en assainissement des eaux et au contrôle de l'eau potable;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Benoît Cayouette et unanimement résolu que le conseil autorise l'embauche de monsieur Antoine Dumais-Roy à titre d'opérateur en assainissement des eaux et au contrôle de l'eau potable, statut régulier temps plein, au taux horaire de 18.16\$/h, correspondant au 1^{er} échelon de la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Chandler pour un poste d'opérateur en assainissement des eaux et au contrôle de l'eau potable. Monsieur Antoine Dumais-Roy débutera sa période d'essai de mille quarante (1 040) heures effectivement travaillées le 16 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151102.253 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Gilles Daraïche propose la levée de l'assemblée à 20h26.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier